



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 57268

Texte de la question

M. Dominique Tian souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les pratiques de vente de billets par la SNCF. La ligne TER Marseille-Aubagne connaît beaucoup de succès auprès des utilisateurs. Cependant, depuis de nombreuses semaines, la SNCF vend beaucoup plus de titres de transport que de places disponibles, pratiquant ainsi ce que l'on appelle le « surbooking ». Cela suscite un vif mécontentement des usagers. Il lui demande s'il entend condamner ces pratiques déjà interdites dans le transport aérien et quelles mesures il entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

La réservation sur les lignes TER n'est pas pratiquée en région PACA. En effet, la région, autorité organisatrice des services TER, et la SNCF ne l'ont pas souhaitée. La pratique de la « surréservation » ne peut donc se produire sur la ligne TER Marseille-Aubagne. Le vif succès que connaît la ligne a conduit la SNCF et la région à engager plus de moyens matériels afin de faciliter les déplacements quotidiens des voyageurs. Ainsi la région PACA a financé l'acquisition de 10 rames quadricaisse TR 2N-NG livrées jusqu'en 2007, ce qui devrait augmenter la capacité de transport offerte. En effet, ces dernières offrent une capacité assise de 450 places au lieu des 210 places offertes par les précédentes rames. La capacité de transport sera donc augmentée de 40 %. En outre, la réalisation des projets ferroviaires inscrits au contrat de plan État-région, et notamment la construction d'une troisième voie entre Marseille et Aubagne permettront à terme d'augmenter de façon importante l'offre de TER sur cette relation.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57268

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1241

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4627